

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	42
Présents :	40
Pouvoirs :	2
Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 02 et 09 avril 2025

Dates de convocation : 10 mars et 3 avril 2025

DELIBERATION N° 2

OBJET : Transfert compétence « chaufferie bois et réseaux de chaleur » - Fontaine-Lès-Luxeuil

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 2 avril dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pas pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président présente la demande de la commune de Fontaine-Lès-Luxeuil, qui, par délibération de son conseil municipal du 13 février 2025, sollicite le transfert de sa compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la mairie, les écoles primaire et maternelle, 5 logements communaux et 3 habitations privées.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 792 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Il rappelle que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau.

La Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » du 19 mars 2025 a émis un avis favorable à ce projet.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ACCEPTE** le transfert de la commune de Fontaine-Lès-Luxeuil au SIED 70 de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour desservir différents bâtiments.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX


